

Le titulaire du BTS Assurance est appelé à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion, de la souscription au règlement, en assurance de biens et de responsabilité ou en assurance de personnes, en relation avec tous types de clients.

Missions en entreprise

- Analyser les besoins, évaluer les risques
- Informer et conseiller le client, le prospect
- Préconiser des mesures de prévention et/ou de protection des risques
- Proposer, argumenter, valoriser une offre contractuelle de produits et/ou de services
- Participer à l'élaboration des offres
- Assurer le règlement des sinistres, des prestations
- Gérer les contrats et comptes clients
- Suivre, assurer la surveillance et développer un portefeuille clients
- Participer à la rédaction des contrats d'assurance

Le titulaire du BTS Assurance sera amené à exercer principalement des fonctions techniques intégrant la relation client dont l'appellation est susceptible de varier selon les principaux domaines d'activités et/ou types de risques.

- Souscripteur, conseiller
- Téléconseiller, gestionnaire
- Collaborateur d'agence, technicien d'assurance...

Public et pré requis

Niveau d'entrée : Le candidat doit avoir le Baccalauréat.

- Toutes séries de Baccalauréat général
- Baccalauréat technologique STMG

Taille du groupe :

- 08 apprenants minimum (apprentissage et professionnalisation)
- 14 apprenants maximum

Profil de l'apprenant

- Rigueur et souci de la qualité du service
- Adaptabilité, Réactivité
- Discrétion
- Autonomie dans les limites de la délégation confiée
- Capacité à travailler en équipe
- Organisation et sens des priorités
- Volonté d'enrichir en permanence ses connaissances et de développer ses compétences
- Comprendre l'environnement économique, juridique et managérial du secteur professionnel
- Savoir utiliser des techniques de négociation
- Maîtrise de l'expression écrite et orale en langue française
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Modalités d'inscription et délais d'accès

- Dossier d'inscription à demander au secrétariat (rédaction d'une lettre de motivation manuscrite et d'un CV, fiches de renseignements d'ordre général, relevé des notes du diplôme du Bac)

- Entretien individuel
- Délai d'accès :
Entretien en Avril /Mai - Démarrage de la formation en Septembre
Possibilité d'entrée en formation durant 3 mois après sa date de démarrage

Contenu des modules de formation

- Culture générale
- Anglais
- Développement commercial et gestion des contrats
 - Culture professionnelle et suivi du client
 - Développement commercial et conduite d'entretien
- Gestion des sinistres et des prestations
 - Gestion des sinistres
 - Accueil en situation de sinistre
- Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques.

Formation	Enseignements généraux et professionnels 3 jours en entreprise et 2 jours en Centre de Formation
Rémunération	% du SMIC en fonction de l'âge
Statut	CDD Salarié sous contrat à durée déterminée

Modalités pédagogiques

- Mise à disposition : Une salle de cours dédiée comprenant : Un poste par apprenant, vidéoprojecteur, serveurs physiques & virtuels, matériels spécifiques et accès Internet.
- 2 examens de BTS BLANC pendant la durée de formation
Les épreuves d'examen écrites et orales ont lieu en Mai/juin.
La formation permet d'obtenir un diplôme d'Etat, le Brevet de Technicien Supérieur ASSURANCE.
- Validation par blocs de compétences possibles (valable 5 ans)

Statut et durée

- La formation dure 2 ans en alternance, en contrat d'apprentissage (1350 heures) ou de professionnalisation.
- Formation de Septembre 2021 à Juin 2023.

Statut : CDD salarié, CDD sous contrat à durée déterminée

Coût

- *Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».*

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Le niveau de prise en charge est de 9620€

Accessibilité

- Plateaux techniques non accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Une adaptation des conditions d'accueil peut être étudiée.
- Un référent handicap est disponible dans la structure pour étudier toute demande

Lieu de la formation

Lycée Notre Dame de Grâce
13, rue de la Croix - CS 50127
59602 Maubeuge cedex

Suite de parcours et débouchés

Le titulaire d'un BTS Assurance peut poursuivre ses études en licence professionnelle avec une grande diversité de spécialités :

- Licence professionnelle Métiers de l'e-assurance et des services associés
- Licence professionnelle Conseiller, souscripteur, Gestionnaire en assurance
- Licence professionnelle Vente d'assurances de personnes
- Licence professionnelle Les métiers de la retraite et de la prévoyance
- Licence professionnelle assurance et gestion des sinistres
- Licence professionnelle gestion juridique des contrats d'assurance
- Licence droit et techniques de l'assurance...

L'apprentissage permet bien entendu d'intégrer le monde du travail grâce à l'expérience professionnelle acquise et souvent l'entreprise ayant formé un étudiant souhaite le recruter une fois le BTS obtenu.

Voici quelques métiers que le titulaire d'un BTS Assurance peut exercer : chargé de clientèle, courtier en assurance, agent général (indépendant), gestionnaire sinistre, conseiller de gestion, souscripteur...

Résultat de la dernière session de formation

100,00 %
Taux d'insertion
professionnelle à
6 mois

100 %
Taux d'obtention
des diplômes ou
titres
professionnels

0 %
Taux
d'interruption en
cours de

0 %
Taux de poursuite
d'études

valeur ajoutée

L'UFA/AREP Notre Dame :

Point Écoute pour les apprenants, l'UFA NDG est situé à proximité des axes routiers, de la gare et des transports en commun. Classes de cours aménagées

Coordonnées :

UFA/AREP Notre Dame :
13 rue de la Croix CS 50127
59602 Maubeuge Cedex
Téléphone : 0327530066